



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103415

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la composition des préservatifs. Une récente enquête du magazine *Lyon capitale* révèle que des traces de cyclo-trisiloxane et de butanamine, qui sont tous deux classés dans la catégorie des perturbateurs endocriniens, ainsi que des hydrocarbures et des « molécules propriétaires », illisibles pour un laboratoire ordinaire, ont été retrouvées dans la plupart des préservatifs vendus dans la grande distribution. Il voudrait savoir si les fabricants de préservatifs pourraient se voir imposer une obligation légale d'indiquer la composition de leurs produits - à l'instar de celle existant pour les aliments et les cosmétiques - sur les emballages de leurs produits.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103415

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2152

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)